

GT relocalisation des services AC du MASA du 19 octobre 2023 : ça déménage !

Le groupe de travail relocalisation des services AC du MASA s'est réuni le jeudi 19 octobre 2023 en visioconférence, en présence pour l'administration, de Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint, de Philippe Gigou, adjoint du sous-directeur de la logistique et du patrimoine (SDLP) et d'Isabelle Cenzato, cheffe de la délégation du soutien aux services (DSS). Le SPAgri-CFDT était représenté par Brigitte Chelfi et Stéphanie Clarenc.

Pour rappel, la mission de ce groupe de travail, est de faire un point sur les travaux, les déménagements et les relocalisations de l'ensemble des sites de l'administration centrale.

1) Site Varenne

Fin des travaux du bâtiment C en fin d'année.... Ça va encore « déménager » en janvier 2024 pour les agents de Maine.

Les travaux du bâtiment C se poursuivent avec la création de bulles de confidentialité, d'un escalier qui assurera la liaison entre le bâtiment C et D, de bureaux plus grands (5 à 6 personnes) et, enfin, une mise en accessibilité. Une salle de convivialité est également prévue à la jonction avec le bâtiment E.

Le plan type d'un étage ci-dessous :

Varenne – Bâtiment C



Le secrétariat général (SG) a lancé une étude pour affiner l'aménagement des bureaux en tenant compte du retour d'expérience du bâtiment E avec l'aide d'un ergonome. Des bureaux témoins seront mis en place. Aucun retard n'est à déplorer à ce stade, dans le déroulement des travaux.

La CFDT salue cette initiative du SG, qui, nous l'espérons, permettra un aménagement des bureaux plus adapté pour permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions. Il s'agit là d'un défi majeur pour rendre attractif ce type de configuration, et ce n'est pas gagné...

Début janvier 2024, il est prévu le rapatriement intégral des services actuellement sur Maine (SNUM, ASMA nationale, RAPS...) à Varenne. Le micro zoning est en cours de définition. Dans cette phase de déménagement, il est également prévu de repositionner les agents du bureau des pensions au rez-de-chaussée du bâtiment C.

La CFDT remercie l'administration de cette décision qui fait suite à nos échanges lors du dernier CSA-AC qui va dans le sens du bien-être et de la qualité de vie au travail de ces agents du bureau des pensions.

La CFDT s'interroge également sur la disponibilité des salles de réunion lorsque que le taux d'occupation du bâtiment sera à son plein.

Au rez-de-chaussée du bâtiment C, il y aura une salle de réunion. Prochainement, 3 salles de réunion, en dessous du bâtiment C, vont être remises en service. L'administration prévoit également l'utilisation des bulles pour des visioconférences avec l'équipement nécessaire. Force est de constater qu'il n'y a pas de problème majeur sur le site de Varenne quant à l'utilisation des salles de réunion. Néanmoins, il conviendra de trouver une solution à l'utilisation d'un grand nombre de salles en même temps par le bureau des concours en période de pic des jurys et qui, limite la disponibilité pour les autres bureaux.

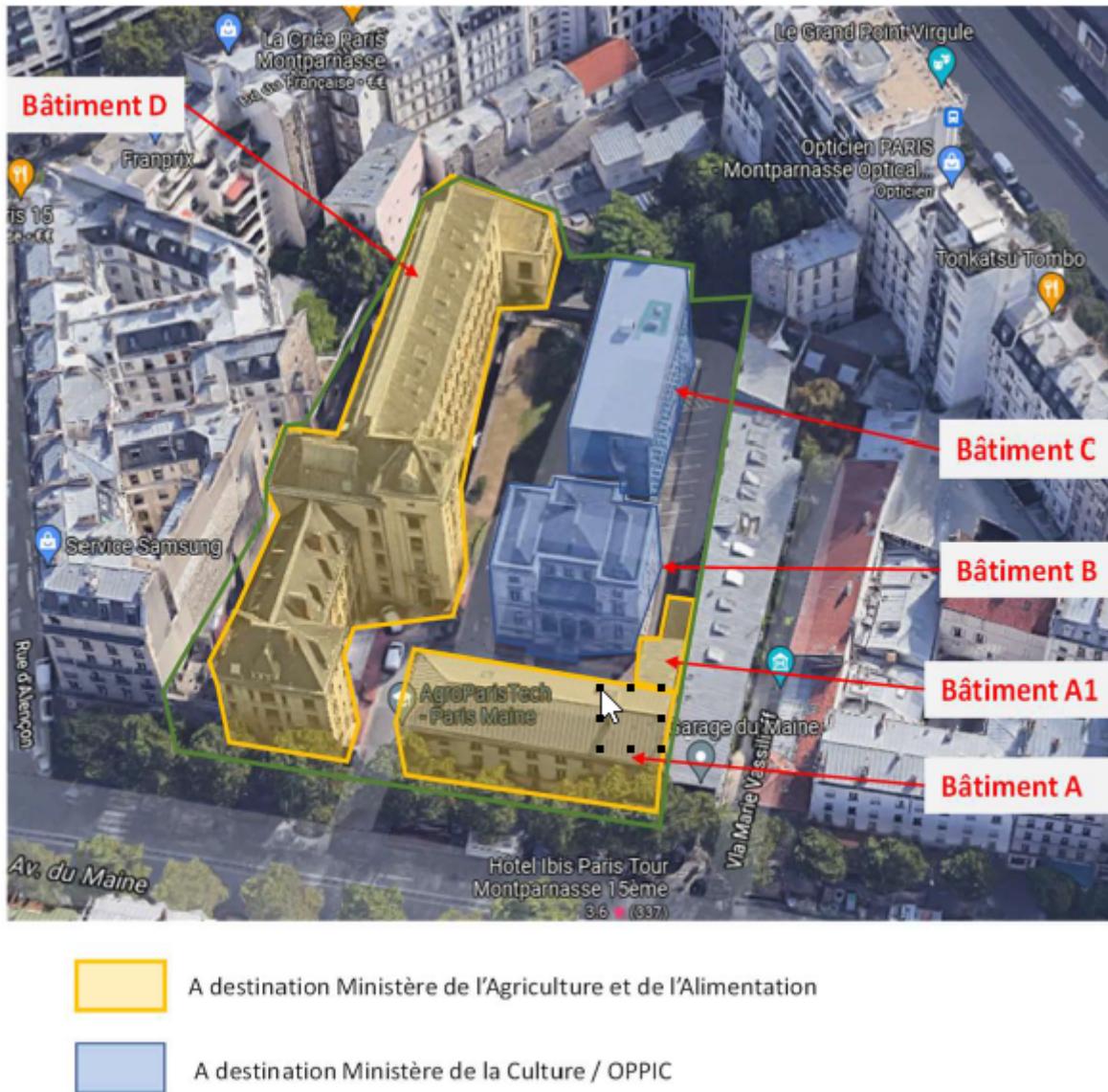
Ravalement de façade (hydro gommage) et rénovation des cours à Varenne

La rénovation des cours de Varenne s'étalera jusqu'à la fin de l'année 2023. L'objectif est la mise en accessibilité et de régler le problème d'infiltration. Il est également prévu l'implantation d'une borne électrique. Pour les façades, hydro gommage (eau + sable) et la peinture des menuiseries la fin des travaux est attendue pour la mi-décembre.

2) Site Maine : Des travaux de réhabilitation ... jusqu'à 2027

Le site de l'avenue du Maine doit être libéré en janvier 2024 pour permettre le démarrage des travaux. Ces travaux

consistent à rénover le bâtiment D (ex AgroParisTech) pour y accueillir à terme la DGAL et à démolir le bâtiment C (bâtiment bleu) pour reconstruire un bâtiment dans le prolongement du bâtiment B.



La rénovation et l'occupation du bâtiment A n'ont pas encore été arbitrés.

La rénovation du bâtiment D répond à plusieurs objectifs : obtention d'un label énergétique, valorisation des caractéristiques architecturales, atteinte du ratio cible de 16m² par résident, accroissement de la flexibilité et de la modularité, création d'une salle de crise.

L'espace sera réaménagé avec des salles de réunions pouvant

accueillir 12 à 30 personnes, des bureaux de 6 personnes, la présence d'espaces logistiques et de convivialité, ainsi que l'instauration de bulles de confidentialité.

En cas de crise, la mise en sécurité du Ministre sera effectuée sur le site de l'avenue de Maine.

L'accueil du site se fera au niveau du bâtiment D avec un seul accès piéton pour le MASA. L'espace de coworking et l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers du ministère de la Culture (OPPIC) occuperont le bâtiment C.

Il n'est pas prévu de stationnement à Maine et le parking du sous-sol du bâtiment C sera utilisé pour les locaux techniques de l'OPPIC. Il restera pour les agents de ce site le parking de Varenne et de Barbet de Jouy. A noter que le parking de Varenne va rouvrir en janvier 2024. Cependant, la proximité de la gare Montparnasse et la desserte des métros et des bus devraient limiter l'utilisation des véhicules motorisés pour des trajets domicile/travail.

3) Site Vaugirard et l'après 2027

La CFDT s'interroge sur la localisation des autres directions et du CGAAER présents actuellement sur le site de la rue Vaugirard.

Monsieur Mérillon répond que d'ici à 2027, il faudra intégrer toutes les structures sur les sites actuels, mais il n'a pas encore de visibilité exacte sur la relocalisation de l'ensemble des directions. Le schéma pluriannuel 2024/2027, en cours d'élaboration, apportera les précisions attendues.

Le projet de quitter le site de Vaugirard est désormais prévu au premier semestre 2027. Une prolongation du bail sera négociée avec le propriétaire. Sur le site de Vaugirard, il manque des salles intermédiaires et on a besoin de modularité. Or, les tables sont fixes. Il sera important d'intégrer cette

flexibilité pour le nouveau bâtiment à Maine.

4) Site Barbet de Jouy : Travaux de remplacement des huisseries et rénovation de l'entrée

Le projet de rénovation de l'entrée a de nouveau glissé à 2025, en cause le chantier des huisseries. Le remplacement des huisseries a démarré depuis octobre. Ces travaux sont menés par bloc de 5 bureaux et un calendrier type des nuisances sera communiqué. La SDLP précise qu'il faut prévoir un pic de nuisance pour les bureaux voisins de ceux en travaux le mercredi qui suit le démarrage des travaux. Ce chantier est réalisé par groupe de 2 fois 5 bureaux en 2 endroits différents dans le bâtiment. Le remplacement des huisseries fait appel à une méthode de dépose à l'intérieur. Lors de la phase désamiantage, il est procédé à un confinement et une étanchéité. Au cours de ces travaux, aucun risque de chute de gravats ou autre n'est à craindre.

Les vélos sont désormais à déposer au sous-sol, l'ancien emplacement devant servir de base de vie pour les entreprises. La porte du garage a été remplacée pour permettre son ouverture avec le badge. Un miroir a été installé pour donner une meilleure visibilité, un chemin piéton a été matérialisé.

Il est rappelé que pour des questions de sécurité la descente et la montée à vélo doivent se faire pied à terre (signalisation).

5) Politique immobilière de l'État... vers le développement du flex

office ???

La circulaire de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) impose une volumétrie de 16m² de SUB par résident. Cette notion de « résident » est nouvelle et intègre les prestataires, le télétravail et va dans le sens du flex office. Il va, néanmoins, falloir un peu de temps pour se l'approprier.

La doctrine « 1 poste un agent » du MASA n'est pas dans la logique de cette circulaire qui va dans le sens du flex office. Le CGAAER expérimente le flex office qui est sûrement plus adapté au regard de son fonctionnement. Cela ne serait pas adapté pour les gestionnaires dans les bureaux de gestion par exemple. Il faut respecter le cadre interministériel, mais il faut aussi tenir compte de l'espace qui se prête plus ou moins facilement à des réaménagements et aux spécificités des missions à mener. A ce stade, rien n'est encore décidé.

Pour la CFDT, la densification des bureaux n'est pas un facteur d'attractivité pour le recrutement de nouveaux collègues et est, à l'origine pour partie, de la dégradation des conditions de travail. Il n'est effectivement pas aisés de se concentrer et de réaliser un travail de qualité lorsqu'on partage son bureau avec plus de 2 personnes.

La CFDT restera mobilisée sur ce point afin que la qualité de vie au travail des agents soit prise en compte.

6) Plan de Mobilité Employeur (PMDE) au MASA : en quoi ça consiste ?

Il s'agit d'un outil mis à disposition de l'employeur pour se poser les bonnes questions et définir les bonnes pratiques dans l'objectif de réduire l'empreinte énergétique de nos

déplacements (domicile-travail, déplacements professionnels, entre les sites...). Une phase de diagnostic sur l'emploi du temps de travail (visio, télétravail, trajets,...) est prévue dans ce dispositif. Dans ce contexte, une enquête sera mise en ligne pour recenser les modes de déplacement domicile-travail et les déplacements professionnels.

La CFDT encourage l'ensemble des agents à répondre à cette enquête afin de définir des bonnes pratiques en cohérence avec les besoins.

Bon à savoir : des vélos à assistance électrique sont mis à disposition, sur le site de l'avenue du Maine pour relier le site de Varenne. Ce dispositif sera appelé à se développer dans le temps. Pour l'instant, il n'existe pas d'outil de réservation de ces vélos. Le mode opératoire pour réserver ces vélos sera diffusé prochainement à l'ensemble des agents.

Par ailleurs, un parking vélos sous abris, en haut de la cours n° 4 du site Varenne sera mis en service à la fin des travaux.